IV

HISTORIOGRAPHIE ET AUTOBIOGRAPHIE DANS LA *CORRESPONDANCE* DE CICÉRON DES ANNÉES 58-56

par Yves Lehmann
Professeur à l'Université de Strasbourg

Résumé. — *Une revue générale et critique de la **littérature épistolaire cicéronienne** des années d'exil permet de constater que **l'autobiographie** y apparaît comme la servante obligée de **l'historiographie**. Sans doute, dans sa correspondance contemporaine d'un « âge d'angoisse », l'Arpinate offre-t-il le visage d'un homme découragé, voire déprimé – très différent en tout état de cause de l'image idéalisée du **sage stoïcien**, maître de lui comme de l'univers. Mais il reste que **l'expression des sentiments** – si étrangère aux lettres latines, où elle ne se conçoit qu'à l'intérieur de cadres préétablis et passablement rigides – se révèle ici inséparable de la quête du sens d'une **activité politique** dont l'Arpinate, en tant qu'exilé volontaire, a été le témoin indirect et impuissant.*

Abstract. — *A general and critical review of the **epistolary literature produced by Cicero** during his years in exile allows to notice that **autobiography** appears in the Roman writer's and thinker's correspondence as the necessary instrument of **historiography**. Undoubtedly in his letters contemporary with an "age of anxiety" Cicero presents the face of a discouraged, indeed even depressed man – in any case very different from the idealized picture of the **Stoic sage**, who has control not only over himself but also over the whole world. The fact remains nonetheless that **the expression of feelings** – so unknown to Latin literature, where emotion is depicted solely within the framework of preestablished and rather strict rules – proves here inseparable from the search of meaning for a **political activity** the indirect and powerless witness of which was the voluntary exile Cicero.*

C'est un fait bien établi que les lettres de Cicéron n'ont pas été écrites en vue de leur publication, qu'elles ne constituent pas une « œuvre » comme les *Lettres à Lucilius*, mais qu'elles servent principalement aux Modernes de fonds documentaire pour leurs recherches. A cet égard, la *Correspondance* des années 58-56 ne fait pas exception – tant il est vrai que les missives cicéroniennes de cette période représentent, comme le souligne avec pertinence Jacques-Emmanuel Bernard dans son étude sur *La sociabilité épistolaire chez Cicéron* [1], une source incomparable d'information dans trois

1. Parue chez Honoré Champion Éditeur à Paris en 2013 et qui correspond au numéro 16 de la collection « Presses universitaires de la faculté des lettres de Toulon / Babeliana ». Référence bibliographique majeure – qu'il importe de compléter par les titres suivants [d'articles ou de contributions à un ouvrage collectif] : Carlos Lévy, « La conversation à Rome à la fin de la République : des pratiques sans théorie ? », *Rhetorica* 11, p. 399-414 ; Id., « Y a-t-il quelqu'un derrière le masque ? À propos de la théorie des *personae*

domaines : l'histoire et la civilisation romaines, la personnalité de Cicéron et son environnement socio-culturel, les relations de l'Arpinate avec les grands hommes politiques de son temps.

Incontestable, la valeur historique des lettres cicéroniennes ne va pourtant pas de soi, car elles apparaissent comme des textes de circonstances, écrits en fonction d'une actualité politique mouvementée, dans le feu de l'action, sans la distanciation inhérente à la méthode historique. Dans son livre intitulé *Cicero as Evidence. A Historian's Companion* [2], A. Lintott rappelle opportunément que la documentation fournie par l'œuvre de Cicéron ne forme pas une simple base de données, mais doit être appréhendée et discutée avec prudence, esprit critique et respect de la chronologie. De ce point de vue, les lettres de l'Arpinate ne livrent pas un témoignage immédiat et transparent ; c'est seulement en les recontextualisant, et en tenant compte de leur logique propre, que l'on peut déterminer leur signification historique. Démarche dont le principe s'imposera dans l'analyse des lettres de l'année 58 et de janvier-février 57 consacrées à l'exil. Une mise en perspective historique [3] s'avère indispensable. On sait que P. Clodius s'était fait nommer tribun de la plèbe avec un programme bien arrêté : briser les dernières résistances du parti conservateur et réduire définitivement à l'impuissance ses soutiens les plus actifs. Contre Cicéron en particulier Clodius eut recours à des moyens législatifs. C'est ainsi qu'en février 58 il fit afficher une *rogatio* dont le titre *de capite ciuium* (= « sur la tête des citoyens ») prévoyait le rappel et le renforcement des lois interdisant la mise à mort d'un citoyen sans le jugement d'un tribunal régulier émané du peuple. Cicéron n'était certes pas désigné nommément, mais personne ne s'y trompa : c'est le consul de 63, responsable de la mort des complices de Catilina, qui se trouvait visé. En tout état de cause, la loi fut votée le 12 mars. Le 11, la veille du vote, Cicéron avait quitté Rome, prenant de lui-même le chemin de l'exil. Simultanément le *concilium plebis* adopta une autre loi, qui distribuait les provinces consulaires : à Pison (beau-père de César) la Macédoine, à Gabinius (un lieutenant de Pompée) la Syrie. C'était le prix dont ils étaient payés par Clodius pour leur attitude défavorable à l'égard de Cicéron. Mais il y a plus : dès le 13 mars, Clodius préparait le second temps de sa manœuvre contre Cicéron : une loi d'exil nominative et qui fut votée sans doute le 29 avril. Dans ce long intervalle de près d'un mois et demi, qu'avait fait Cicéron ? C'est précisément ce que révèlent les lettres de l'année 58 afférentes au commencement du voyage de Cicéron vers l'exil [4]. La première susceptible de renseigner le lecteur est la lettre *LVIII* écrite à Atticus depuis une petite

chez Cicéron », dans P. Galand-Hallyn et C. Lévy (éds.), *Vivre pour soi, vivre pour la cité, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2006, p. 45-58 ; Id., « Cicéron fondateur du genre de la correspondance scientifique ? », dans C. Bonnet et V. Krings (éds.), *S'écrire et écrire sur l'Antiquité. L'apport de la correspondance à l'histoire des travaux scientifiques,* Grenoble, Jérôme Million, 2008, p. 19-29.

2. Et publié à Oxford en 2008. On consultera notamment la partie C, p. 127-212 : « History in Speeches and Letters ».

3. Dont les constituants essentiels ont été exposés avec force érudition par P. Grimal dans sa riche bibliographie de l'Arpinate : *Cicéron*, Paris, Fayard, 1986, p. 193-196.

4. Pour le détail de ces pérégrinations initiales, on se reportera à la notice du tome II de la *Correspondance de Cicéron (texte établi et traduit par L.-A. Constans)*, Paris, Les Belles Lettres, « CUF », Paris, 2002 [6e tirage], p. 14 *sqq*.

ville de Lucanie, Nares Lucanae, et datée du 8 avril, où l'auteur exprime sa mortelle inquiétude. Tout suggère que, jusqu'à cette date, Cicéron était resté près de Rome, peut-être ans une de ses villas (Arpinum, ou bien Antium, ou Formies) et qu'il y avait rédigé, vers la fin du mois de mars, la lettre *LVI* qui contient une allusion à la nouvelle proposition de loi de Clodius stipulant expressément contre Cicéron cette fois l'interdiction de l'eau et du feu, autrement dit l'exclusion de la communauté humaine avec le risque d'être tué impunément. D'où l'invitation pressante à l'accompagner lancée par l'Arpinate à son ami et réitérée dans la lettre *LX* au même destinataire, écrite de Thurium probablement le 13 avril, lorsqu'il a connaissance du texte de l'amendement de Clodius à sa *rogatio* : le lieu de résidence de Cicéron ne devra pas être situé à moins de 500 milles de l'Italie [5]. Dès lors, l'Arpinate comprend qu'il lui faut s'éloigner. Il avait envisagé d'abord de se rendre en Epire, où il trouverait asile dans une propriété d'Atticus. Mais entre-temps il abandonne son projet et s'engage sur la Via Popilia en direction de la Sicile – où il avait conservé tant d'amitiés et aussi tant de prestige. Privé par les circonstances de l'hospitalité de Sicca (son chef d'état-major pendant le consulat) à Vibo Valentia, une ville de l'extrémité du Bruttium, et informé que le propréteur de Sicile C. Vergilius lui refuse le séjour de Malte, il prend la route de Brindes, conscient qu'il devra mettre la mer entre lui et sa patrie. C'est ainsi que passant par Thurium et Tarente, il parvient le 17 au soir à Brindes (*LXI*). Après une halte de quelques jours dans l'agréable maison d'un hôte, M. Laenius Flaccus, qui se soucie peu de la colère de Clodius, il s'embarque, le 29, sur un bateau en partance pour Dyrrachium. Renonçant au projet de se rendre en Epire, il pense traverser la Grèce et s'établir à Cyzique, une ville qui s'était montrée particulièrement fidèle à Rome pendant les guerres contre Mithridate et dont les citoyens garantissaient à Cicéron un accueil chaleureux (*LXIII*). Pourtant l'Arpinate n'alla pas jusque-là. Il aurait souhaité se rendre à Athènes, mais la ville est pleine d'exilés qui sont ses ennemis – Autronius notamment, et d'autres complices de Catilina (*LXII*). Contraint d'éviter Athènes, il prend la route du nord, qui le conduira à Thessalonique, d'où il compte s'embarquer pour Cyzique. Parti de Brindes pour Dyrrachium le 29 avril, Cicéron arriva à Thessalonique le 23 mai (*LXIV*). Il était inquiet pour son frère, qui venait d'achever son gouvernement de la province d'Asie et revenait à Rome. Il voudrait bien le rencontrer, mais il ne sait quelle route il empruntera. Deux messages différents reçus à Dyrrachium se contredisaient (*ibid.*, 1) : dans l'un il était dit que Quintus irait par mer directement d'Ephèse à Athènes, dans l'autre qu'il prendrait la voie de terre, à travers la Macédoine, donc qu'il passerait non loin de Thessalonique. Cicéron lui a fait savoir que lui-même s'y trouverait. Il a, pour cela, envoyé à Athènes de petits esclaves, avec un message oral, mais sans leur donner de lettre, peut-être pour éviter les indiscrétions dont auraient pu profiter ses ennemis. A son arrivée à Thessalonique, aucune nouvelle de Quintus, et Cicéron se dit tourmenté (*ibid.*, 2). Entre-temps Atticus lui a écrit

5. Cicéron dit explicitement : 400 milles. Mais Plutarque (*Cic.*, 32) et Dion Cassius (XXXVIII, 17) sont formels sur le chiffre de 500. Tout suggère que Cicéron était encore insuffisamment informé au moment où il rédigeait la lettre *LX*.

que, à Rome, on se prépare à accuser Quintus de concussion, non que sa conduite en Asie ait été malhonnête, mais les ennemis de Cicéron poursuivent toute la famille de leur haine implacable. Que faut-il faire, conseiller à Quintus de regagner Rome au plus vite pour préparer sa défense, ou chercher à le voir ? Mais aucun des messages qu'il lui envoie ne parvient à destination. De son côté, Quintus est peiné, lui aussi, de ce qu'il prend pour un silence volontaire ; il écrit à Marcus et lui demande si son silence ne signifie pas qu'il est en réalité fâché contre lui. Cicéron répond à son frère par une longue lettre (*LXVI*) datée des ides de juin 58 et qui l'assure de son affection. Dans l'immédiat, il reste à Thessalonique, où le questeur chargé de la Macédoine, son ami Cn. Plancius, veille sur sa sûreté. Au moment même où il éprouvait au sujet de son frère de si graves inquiétudes, Cicéron recevait de Rome des nouvelles qui lui donnaient sur son propre avenir une lueur d'espoir. Atticus a eu une conversation avec Pompée ; celui-ci est fort mécontent de Clodius à cause de « l'affaire de Tigrane » (*LXIV*, 3) : Pompée avait confié à la garde du préteur L. Flavius le fils du roi d'Arménie Tigrane ; Clodius, moyennant finances, le fit enlever par ses hommes ; un combat s'ensuivit sur la Via Appia, au cours duquel un chevalier romain, M. Papirius, ami de Pompée, trouva la mort [6]. Ces événements ne furent pas sans conséquences politiques : Pompée, irrité contre Clodius, se rapprochait du sénat ; on pouvait même espérer exploiter l'incident pour séparer Pompée de César, qui avait jusque-là soutenu Clodius. Cicéron saisit immédiatement l'occasion et adressa à Pompée une lettre dont il envoie, le 29 mai, copie à Atticus (*ibid.*, 4). Même si les lettres écrites aux mois de juin et de juillet portent le reflet d'une espérance – certes bien timide et fragile –, les incertitudes angoissées de Cicéron allaient durer de longs mois encore. Tant il est vrai que Clodius et ses partisans ne désarmaient pas : ils joignaient l'intrigue à la violence. Pour susciter à l'exilé un ennemi de plus, ils répandirent un pamphlet [7] intitulé *In Clodium et Curionem*, que l'Arpinate avait écrit en 61, mais qu'il n'avait diffusé que de manière confidentielle et s'était empressé de retirer. Cicéron fut profondément ému de la chose, et il demanda à Atticus de faire croire que ce libelle n'était pas de lui (*LXIX*, 2). Une telle requête montre assez son désarroi. Du reste, le bruit courait à Rome que la douleur lui avait troublé l'esprit et qu'il n'avait plus toute sa tête (*LXXI*, 2). Dès le 1er juin, le tribun L. Ninnius Quadratus, acquis à la cause de Cicéron, introduit à l'initiative de Pompée une motion qui concluait au rappel de l'exilé [8]. Naturellement, un autre tribun, Aelius Ligus, opposa son veto, et le sénat ne

6. Sur cette incartade à laquelle s'est livré Clodius et qui a gravement offensé Pompée, cf. P. Grimal, *op. cit.* [n. 3], p. 201. On y apprend que le tribun du peuple a enlevé un otage, Tigrane le Jeune, prince arménien amené à Rome par Pompée et commis par ce dernier à la garde du préteur L. Flavius. Clodius, qui s'intéressait aux affaires d'Arménie, invita le jeune homme à dîner, puis, sans prévenir personne, tous deux étaient partis sur la côte, où Tigrane s'embarqua. Mais son bateau fut surpris par la tempête, jeté à la côte, où L. Flavius, qui s'était mis à la poursuite de son prisonnier, le rattrapa et voulut le reconduire à Rome. Il n'y parvint pas, car Clodius avait fait attaquer le convoi par des hommes à lui, sur la Via Appia, à quatre milles de la Ville. Il y avait eu des morts, et Tigrane, apparemment, réussit à s'enfuir.

7. En *LXXIII*, 3 (*Att.*, III, 15, 3), Cicéron définit comme un véritable « discours » cette satire de forme oratoire.

8. Cf. *Pro Sestio*, 68.

put prendre en considération la demande de Quadratus [9]. Sans se décourager, Quadratus présenta au même *concilium plebis* qui avait voté la loi une demande tendant à l'annuler. Sa proposition fut discutée le 24 juin, mais l'assemblée fut dispersée par les bandes armées de Clodius, et finalement la manœuvre de Pompée échoua. Le combat juridique avait commencé, qui ne devait se terminer qu'avec le retour à Rome de Cicéron. Atticus avait fait espérer à son ami qu'après les élections on pourrait tenter une opération. La plupart des magistrats élus se montrèrent favorables au rappel de l'exilé, mais cela ne changea rien. Le 29 octobre, huit des tribuns qui devaient entrer en charge le 10 décembre suivant, sur les dix que comptait le collège, s'accordèrent pour déposer une *rogatio* dont le premier article ordonnait le rappel de Cicéron et son rétablissement dans ses prérogatives (droit de cité et place au sénat) ; mais les consuls en exercice et le tribun Ligus empêchèrent le vote (*LXXXIII*). D'ailleurs, Cicéron n'approuvait pas les termes du projet de loi, dont l'article 3 lui paraissait de nature à intimider les tribuns de l'année suivante. Deux d'entre eux, P. Sestius et T. Fadius, avaient préparé chacun un projet de loi : Cicéron acceptait celui de Fadius, mais trouvait le premier insuffisant (*LXXVIII*, 3 ; *LXXXIII*, 4). En tout état de cause, Cicéron pouvait penser qu'avec l'année 57 les chances d'obtenir le rappel espéré, sinon attendu, augmenteraient. C'est pourquoi, vers le milieu de novembre, il quitta Thessalonique pour Dyrrachium aux fins d'embarquement éventuel. Une autre raison l'avait poussé à interrompre son séjour macédonien : l'arrivée imminente du nouveau gouverneur de la province, Pison, qui était son ennemi (*LXXXI*, 1). Car Cicéron, craignant pour sa vie, prévoyait de se rendre en Epire, à Buthrote, dès qu'Atticus y serait. Cependant il resta à Dyrrachium, ville libre qui était bien disposée envers lui et où il se sentait tout près de l'Italie (*LXXXII*, 7 ; *LXXXIV*, 4). Dans la deuxième moitié de décembre 58 Cicéron eut la surprise d'y voir arriver Atticus, appelé dans ses domaines épirotes par quelque affaire pressante. Dans une lettre antérieure au 1er janvier 57 et qu'il lui adressa après son départ (*LXXXVI*), Cicéron l'informe qu'il a reçu de Rome un message pessimiste annonçant « qu'il lui faudra croupir dans le misérable état où il est » [10]. Aux calendes de janvier 57, le consul Lentulus – ami de Cicéron et ferme partisan, aussi, de l'autorité du sénat – proposa de mettre à l'ordre du jour le rappel de l'exilé ; l'autre consul, Q. Metellus Nepos, déclara que si des désaccords politiques l'avaient séparé de Cicéron, il était prêt à les oublier par égard pour les sénateurs et dans l'intérêt supérieur de l'Etat (*LXXXVIII*). Les sénateurs votèrent les propositions de Lentulus, mais le tribun Sex. Attilius Serranus, sans oser faire usage du veto, demanda un temps de réflexion. On finit par céder, et les amis de Clodius multiplièrent obstructions et obstacles : l'affaire resta ainsi en suspens jusqu'au 23 janvier. A cette date, une loi fut proposée au peuple par le tribun Q. Fabricius. Mais alors Clodius intervint à la tête de gladiateurs que son frère Appius avait loués pour célébrer des jeux funèbres : le sang

9. S'il n'y avait pas eu le veto de Ligus, le sénat aurait eu la possibilité de casser la seconde loi de Clodius parce qu'elle était un *priuilegium*, qu'elle ne concernait qu'une seule personne et, par conséquent, était illégale.

10. *(...) nobis in hac calamitate tabescendum esse.*

coula, le Tibre charria des cadavres, et Quintus Cicéron n'échappa au massacre qu'avec peine [11]. Les trois lettres *LXXXVII, LXXXVIII*, *LXXXIX*, écrites au début de 57, font allusion à ces événements tragiques. La première évoque la réception d'une lettre de Quintus contenant le texte du sénatus-consulte du 1er janvier. La seconde – datable vraisemblablement du même jour – est adressée au consul Metellus pour le remercier de son discours du 1er janvier, dont Quintus a envoyé le texte à son frère, et pour solliciter son appui dans l'avenir. La troisième, un court billet à Atticus, tire les conséquences – dramatiques pour l'auteur et les siens – des événements du 23 janvier 57. Cicéron, quand il rédigeait la lettre *LXXXIX*, comptait sur l'arrivée imminente d'Atticus, retour – selon toute apparence – de Buthrote. Tout suggère qu'ils demeurèrent ensemble, soit à Dyrrachium, soit dans la propriété d'Atticus à Buthrote, depuis ce moment jusqu'au 4 août, date où Cicéron s'embarqua pour l'Italie. C'est ce qui explique que de février à septembre la correspondance soit interrompue. Malgré l'avis quasi unanime des sénateurs et celui très nettement majoritaire des hauts magistrats de l'année 57 en faveur du rappel de Cicéron, il fallut plus de sept mois pour l'obtenir. Espace de temps dont la longueur tient au climat d'agitation populaire entretenu par Clodius, désormais simple particulier mais qui n'en continuait pas moins la lutte, recourant à des procédés terroristes et aux voies de fait. Cette fois les amis de Cicéron comprirent que la victoire ne pouvait être remportée que s'ils se rendaient maîtres du terrain. Il y eut ainsi toute une série de combats, sur le forum et au Champ de Mars, dans lesquels intervinrent des gladiateurs recrutés par T. Annius Milon (celui qui, quelques années plus tard, devait faire tuer Clodius). Mais, en dépit des succès remportés par les hommes de Milon, la situation était bloquée. Pompée résolut alors de porter l'affaire devant une autre force politique, les citoyens des cités italiennes. À cet effet, il entreprit une tournée de plusieurs colonies et municipes, en commençant par Capoue où il était triumvir. Il réussit à faire venir à Rome, pour les comices centuriates qu'il se proposait d'y tenir, un nombre suffisant de citoyens « provinciaux », flattés que l'on eût besoin d'eux et lassés, aussi, des violences qui paralysaient la vie de l'Etat. C'est ainsi que Pompée provoqua la réunion du sénat, le 9 juillet (probablement), dans le temple de Jupiter Très Bon Très Grand au Capitole. Il fit l'éloge de Cicéron et lui décerna le titre de Sauveur de la Patrie. Le lendemain, à la Curie, les sénateurs votèrent un projet de loi sur le rappel de Cicéron. La loi fut votée sans opposition le 4 août. La foule des citoyens venus de toute l'Italie était telle que les bandes de Clodius furent réduites à l'impuissance. Cicéron prévenu de ce qui allait se passer, s'embarqua à Dyrrachium le jour même où la loi fut votée et, le 5, il débarquait à Brindes. Il y apprit le 13, par une lettre de son frère, ce qui s'était passé le jour des comices (*XC*, 4). Il ne devait entrer dans Rome qu'un mois plus tard, après avoir traversé lentement l'Italie, s'arrêtant dans les municipes et les colonies pour remercier les citoyens qui, comme ceux de Capoue, avaient brisé la résistance des démagogues de la Ville. Il fit son entrée dans Rome le 4 septembre, dans la soirée – date certainement choisie à dessein : c'était le moment où l'on célébrait les Jeux

11. Cf. *Pro Sestio*, 73-77 ; Dion Cassius, XXXIX, 7.

romains en l'honneur de Jupiter Capitolin. Une fois franchie la porte Capène, où aboutissait la Via Appia, il se dirigea, en traversant le Forum par la Voie Sacrée, vers le temple du dieu, accompagné par une grande foule qui l'acclamait. On eût dit un triomphe, et c'est bien ainsi que le ressentait le vainqueur de Catilina et aussi de Clodius (*ibid.*, 5).

Mais force est de constater que l'épistolarité cicéronienne des années 58-56 ne se limite pas à la tenue d'un journal de voyage ou d'une chronique de l'exil rapportant plus ou moins objectivement des faits et dits mémorables dans l'ordre même de leur succession ; tout engage à examiner aussi la subjectivité qui préside à l'entreprise de l'Arpinate – sur la base des travaux de J.-P. De Giorgio, *Recherches sur l'écriture autobiographique au I^er^ siècle av. J.-C. : autour de la correspondance de Cicéron* [12]. Il s'agit en l'occurrence de s'interroger sur les formes et les enjeux de l'écriture de soi dans les lettres composées par Cicéron depuis mars-avril 58 jusqu'au milieu de 56, c'est-à-dire au moment de la naissance des premières autobiographies romaines [13]. On sera ainsi conduit à lire en filigrane le cheminement psychologique d'un homme qui trouve dans la pratique de l'écriture épistolaire un moyen d'accès à soi et une liberté intérieure que les convulsions de la République finissante lui avaient ôtés peu à peu. Dans la lettre *LXVI* adressée par Cicéron à son frère Quintus, tous les sentiments que recouvrait la pudeur, en d'autres temps, s'expriment maintenant en toute liberté. Les souffrances morales qu'ils endurent tous deux sont au-delà de ce que peuvent supporter la sagesse naturelle (la *prudentia*) ou la sagesse acquise par la lecture des philosophes grecs (la *sapientia*). Curieuse mise à l'épreuve de cette culture dont Cicéron s'est imprégné depuis tant d'années et qui, au premier choc, semble se révéler incapable de résister au malheur ! Pourtant, plus tard, à la mort de Tullia, ce sera en elle que l'Arpinate cherchera des consolations que, finalement, elle lui donnera. Faut-il penser que la mort de sa fille, aussi cruelle qu'elle ait été, lui a paru moins lourde à accepter que la ruine de toute sa vie ? Ou bien qu'il existe une accoutumance au malheur, que l'âme s'endurcit ? D'une manière paradoxale les lettres de l'exil, en insistant sur l'abattement de leur auteur, contribuent à façonner et à modeler son *èthos*. Dans le maître livre qu'il leur a consacré : *Cicerone in esilio. L'epistolario et le passioni* [14], Alessandro Garcea s'est attaché à montrer que les thèmes pathétiques de ces lettres et leur expression stylistico-rhétorique ressortissent aux *loci* de la *miseratio* mentionnés dans le *De inuentione* et qui concernent d'abord les événements générateurs de pitié (la mort, la séparation), puis les mérites du *miserandus*, enfin la privation de l'espérance. Rompant avec le

12. Thèse de doctorat soutenue en 2005 à l'Université de Lille III et parue en 2015 dans la collection « Latomus ».

13. On songe ici aux lettres autobiographiques ou *hypomnèmata* que les Romains se mirent à adresser à d'autres Romains – depuis les Mémoires de P. Rutilius Rufus (consul en 105) et ceux de M. Aemilius Scaurus (consul en 115), en passant par les *res gestae* de Sylla, jusqu'à l'autobiographie aujourd'hui perdue d'Auguste – et dont la caractéristique principale a été « une touche de présentation charismatique » : cf. A. Momigliano, *Les Origines de la biographie en Grèce ancienne (traduit de l'anglais par Estelle Oudot)*, Strasbourg, Éditions Circé, 1991, p. 134.

14. Georg Olms Verlag, collection « Spudasmata » / Band 103, Hildesheim-Zurich-New York 2005 – ouvrage issu d'une thèse de doctorat d'orientation résolument conceptuelle, qui renouvelle en profondeur l'étude du corpus cicéronien de l'exil par le biais de la rhétorique classique.

psychologisme de l'approche introspective au profit d'une analyse linguistique, l'éminent universitaire démontre ainsi comment « Cicéron sélectionne les formes expressives ainsi que les grilles argumentatives les plus appropriées en vue des représentations émotives, et par conséquent éthiques, qu'il veut donner de soi » [15]. A son départ de Brindes, Cicéron a envoyé une longue lettre (*LXIII*) à Terentia et à ses enfants. Terentia lui a reproché de ne pas lui écrire assez souvent, et il se justifie : chaque fois qu'il pense à eux, il se sent accablé par son malheur, il verse des larmes, il regrette de ne pas avoir voulu mourir. Il aimerait que Terentia le rejoigne, mais il n'ose l'en prier, car elle est, dit-il, « malade physiquement et moralement ». Peut-être vaudrait-il mieux qu'elle reste à Rome et travaille à obtenir le retour de son mari, s'il subsiste quelque espoir de faire abroger la loi. Et puis, il y a des problèmes matériels à régler. Et Tullia a besoin de sa mère. Certes, son mari, Pison, est un bon époux, et il s'emploie de son mieux à les aider toutes deux ; mais Cicéron connaît les qualités de Terentia, son énergie, son ardeur à espérer : elle sera assurément à Rome d'un puissant secours. La lettre se termine par des expressions de tendresse. Terentia est appelée « la plus fidèle, la meilleure des épouses ». Aucun indice de la mésentente conjugale qui s'établira bientôt entre eux. Encore convient-il de faire la part, surtout dans les lettres écrites au début de l'exil, d'un certain entraînement du cœur, voire d'une sorte de délectation morose à contempler son infortune, ce que l'on pourrait appeler une *libido flendi* (= « volupté de pleurer »), avec l'espoir très secret et inavoué que les larmes que l'on verse fléchiront la Fortune. Car Cicéron, visiblement, et en dépit de ce qu'il écrit, n'a pas renoncé à envisager la possibilité de son rappel. Il charge non seulement Terentia et Quintus, mais aussi Atticus, de veiller à tout ce qui peut y contribuer. Ce qui signifie que, malgré tout, son énergie n'a pas été complètement brisée. Il donne à Quintus des conseils sur la manière dont il pourra le mieux assurer sa défense, si on lui intente le procès dont il est question. Peu à peu, il accepte de songer à l'avenir. Pendant les derniers moins de son exil, Cicéron avait eu Atticus auprès de lui. Il avait probablement passé la plus grande partie de ce temps dans la propriété de son ami à Buthrote et peu à peu l'espoir était revenu et s'était précisé. La présence d'Atticus avait beaucoup contribué à adoucir l'attente ; aussi, dès qu'il fut revenu à Rome, Cicéron lui écrit une longue lettre (*XC*), dans laquelle il lui parle des sentiments qu'il éprouve à son égard – lettre affectueuse, où il est question autant que des faits eux-mêmes des états d'âme qu'il a connus. Il s'est réjoui de trouver Tullia, qui était venue l'attendre à Brindes. C'est précisément le jour anniversaire de la jeune femme et, en même temps, celui de la fondation de la colonie. Tout le monde était en fête. Mais Terentia était absente, et Cicéron semblait en avoir été peiné (*ibid.*, 8). Concernant l'absence remarquée de Terentia à Brindes le 5 août au moment où son mari débarquait en Italie, une allusion dans une lettre à Atticus (*XCI*, 7) datée de la 1re moitié d'octobre est révélatrice. Après avoir dit qu'il a des « sujets d'inquiétude plus secrets », Cicéron

15. A. Garcea, « Cicéron hors de Rome : les passions et l'identité de l'exilé », dans P. Galand-Hallyn et C. Lévy (éds.), *Vivre pour soi, vivre pour la cité*, *op. cit.* [n. 1], p. 160.

ajoute : « J'ai l'affection de mon frère et de ma fille » [16]. De Terentia, pas un mot. Mais rien n'indique les motifs de cet éloignement qui semble alors d'être produit entre eux. Y a-t-il eu quelque différence d'appréciation dans la difficile gestion des intérêts matériels, gravement compromis ? Cela est possible, et annoncerait ce qui se passera une dizaine d'années plus tard : le divorce. Un autre trait de caractère de Cicéron se dégage de sa *Correspondance* – notamment de celle des quatre derniers mois de l'année 57 : le sens aigu des affaires patrimoniales – tant il est vrai que l'Arpinate, après avoir été rétabli dans sa dignité, entendait l'être aussi dans ses biens. Or Clodius n'avait rien négligé pour entraver voir empêcher cette restauration. Il avait fait détruire la maison de Cicéron sur le Palatin, avait fait acheter pour lui-même, par un « homme de paille », une partie du terrain, et avait consacré l'autre à un temple de la Liberté. De même, il avait fait démolir un portique, tout voisin, que Q. Lutatius Catulus, le vainqueur des Cimbres, avait élevé autrefois sur un terrain confisqué à M. Fulvius Flaccus, l'un des partisans des Gracques mis à mort au cours de la réaction sénatoriale, et l'avait remplacé par un portique qui empiétait sur l'emplacement de la maison de Cicéron. Enfin, il avait fait ériger sur ce lieu une statue de la Liberté. La situation juridique était donc complexe : le principal obstacle à la reconstruction de la maison résidait dans la consécration par Clodius d'une partie du sol, qui invalidait toute utilisation profane. Il fallait ôter à ce terrain son caractère sacré et, pour cela, seuls les pontifes étaient compétents. Le 29 septembre, Cicéron prononça devant eux le discours *De domo ad pontifices*. Le verdict des pontifes lui fut favorable : si la consécration résultait d'une initiative toute personnelle, il n'y avait pas d'empêchement religieux à restituer le terrain ni, pour Cicéron, à le recevoir (*XCI*, 3). Il appartenait maintenant au sénat de dire si, dans le cas de Clodius, il y avait bien initiative purement personnelle. La question fut tranchée par l'affirmative dès le lendemain, malgré l'obstruction de Clodius et l'opposition du tribun Sex. Attilius Serranus, qui ne put que retarder d'un jour le sénatus-consulte. Celui-ci fixait le montant de l'indemnité accordée à Cicéron pour sa maison de Rome, pour ses villas de Tusculum et de Formies ; elle était, à son estimation, insuffisante, et il accusait ses amis d'avoir cédé aux suggestions d'une mesquine jalousie (*ibid.*, 5). Un dernier aspect, et non le moindre, du portrait intellectuel et moral de Cicéron – tel que le révèle sa *Correspondance* des années exiliques et post-exiliques – est l'attention morbide prêtée aux troubles et autres phénomènes insurrectionnels qui contribuaient à déstabiliser l'Etat. C'est ainsi que Cicéron rapporte dans la lettre *XCII* les scènes d'émeute qui se produisirent le 3 novembre 57 au Palatin à l'instigation de Clodius, l'attaque dont lui-même fut victime sur la Voie Sacrée le 11, l'assaut donné le 12 à la maison de Milon sur la partie du Palatin qui domine le Tibre, le duel tragi-comique entre Clodius et Milon au sujet de la tenue des comices (*XCII*, 4 et 5). Pareillement, on trouve dans son œuvre épistolaire un écho de la lutte idéologique – compliquée par le jeu des rivalités de personnes – qui opposait alors le parti sénatorial au parti démocratique. Représentative à cet égard est la lettre *XCIII*, adressée à Quintus et qui raconte en détail la séance du sénat

16. *Cetera quae me sollicitant μυστικώτερα sunt. Amamur a fratre et a filia* (trad. L.-A. Constans).

du 10 décembre 57. La première partie en fut occupée par un discours de Lupus – secrètement encouragé par Pompée – contre la loi agraire de César. Cette loi, votée deux ans auparavant sous le consulat de César, avait ordonné le partage de l'*ager publicus* campanien entre des colons, et l'exécution de cette mesure avait créé toutes sortes de problèmes. Quand il eut levé la séance, Racilius en ouvrit une autre pour essayer de résoudre la question toujours pendante du procès de Clodius, qui ne pouvait se juger, parce que les questeurs n'étaient pas élus. On ne put, cette fois encore, aboutir ; les hommes de Clodius, postés sur les marches de la Curie et sur la Grécostasis [17], manifestèrent si bruyamment que les sénateurs, intimidés, préférèrent rentrer chez eux. Clodius finit par avoir le dernier mot : il fut élu édile curule le 20 janvier 56 (*XCVIII*, 2). Enfin rien d'étonnant si c'est à Atticus – à l'ami par excellence, au confident de ses pensées les plus intimes – que Cicéron avoue la honte qu'il éprouva de son ralliement à César au lendemain des accords de Lucques (*CX*, 1). On sait qu'à la fin du mois de mai 56 le sénat entreprit de répondre aux vœux de César. On lui vota la solde des quatre légions qu'il avait levées de sa propre initiative en 58 et 57 ; on lui octroya dix légats (*CXVI*, 10). Cicéron participa activement aux débats et plaida avec chaleur la cause du proconsul. Mais sa volte-face éclata surtout lorsque fut abordée la question des provinces consulaires. En vertu de la *lex Sempronia* il incombait au sénat de désigner avant l'élection des consuls les provinces qui seraient tirées au sort entre eux. Si on avait désigné la Gaule cisalpine et la Gaule transalpine comme provinces des consuls de 55, César aurait dû être remplacé le 1er mars 54. Cicéron prononça à cette occasion devant le sénat son discours *De prouinciis consularibus* : après un magnifique éloge de César, il concluait à la nécessité de le maintenir dans son commandement. En annexe à ce dossier sur la construction de la personnalité mentale de Cicéron dans sa *Correspondance* des années noires on ne manquera pas de mentionner les lettres afférentes aux préoccupations éditoriales et scripturales d'un individu qui, réduit à l'inaction par les circonstances politiques, entendait promouvoir corrélativement les créations de l'esprit. Preuve irréfutable de la primauté, chez cet homme de savoir et de pouvoir, de la vie contemplative sur la vie active. Expressives d'un tel choix de vie apparaissent plusieurs lettres rédigées par Cicéron en juin 56 dans sa villa d'Antium, où il avait entrepris de grands travaux de restauration – notamment dans sa bibliothèque incendiée au moment de l'exil (*CIX*, 1). On notera ainsi l'évocation en *CIX*, 1 (réitérée en *CXIV*, 2) du catalogage des livres de Cicéron par Tyrannion [18], de la demande faite *ibidem* à Atticus par Cicéron d'une mise à disposition de gens de sa librairie pour des opérations de reliure et d'étiquetage, ou encore de l'éloge en *CX*, 3 des prodiges d'ingéniosité et de bon goût déployés dans l'arrangement des rayons par les *librarii* d'Atticus. Par ailleurs la lettre *CX* contient une allusion à un ouvrage récent que Cicéron appelle sa *palinodie*. Il s'excuse de ne pas l'avoir adressé

17. La Grécostasis était une sorte de tribune, proche de la Curie et où les ambassadeurs étrangers attendaient d'être introduits au sénat : cf. L.-A. Constans, *Cicéron, Correspondance, tome II*, *op. cit.* [n. 4], p. 91, n. 3.

18. Sur les compétences de Tyrannion en matière de bibliothéconomie, cf. Y. Lehmann, « Varron et le grammairien Tyrannion : l'apport doctrinal de l'aristotélisme », *Ktèma* 13, 1988, p. 180.

tout de suite à Atticus, mais il a dû en communiquer le premier exemplaire à un personnage – César ou Pompée – dont il laisse, mystérieusement, le nom dans l'ombre. Cet ouvrage ne peut guère être, comme on l'admet généralement depuis Mommsen, que le discours *De prouinciis consularibus*. L'isolement politique de Cicéron eut en définitive une heureuse conséquence. Moins engagé, il peut consacrer plus de temps et une plus grande partie de lui-même à la réflexion philosophique et morale sur le sens des événements qu'il a vécus depuis le départ en exil jusqu'au retour. Et pour illustrer cette période de sa vie, il compte sur un ouvrage historique en prose, que doit écrire à sa demande Lucceius – l'ami de Pompée, celui-là même qui avait hébergé chez lui Dion d'Alexandrie, l'ambassadeur de Bérénice. De fait, dans la lettre *CXII* qu'il adresse à Lucceius [19] au mois de juin 56, pendant le séjour à Antium, Cicéron le prie de lui consacrer une monographie (un peu à la manière dont procédera Salluste, quelques années plus tard, dans le *Catilina* et le *Jugurtha*). Cette monographie doit être exemplaire : elle aura pour objet l'histoire d'un bouleversement politique, dont Lucceius saura discerner les causes et, sans doute, imaginer les moyens d'y remédier. Elle formera aussi comme un drame, une *fabula*, avec ses rebondissements, ses coups de théâtre, et une fin heureuse. Dans cette lettre, Cicéron demande à son ami d'user de complaisance envers lui, « d'accorder à (leur) amitié un petit peu plus même que ne concédera la vérité ». Requête qui semble étrange au lecteur moderne. Cicéron attend donc d'un historien qu'il mente (certes légèrement) pour mieux assurer sa gloire ? En réalité, plutôt que d'un mensonge qui concernerait les faits eux-mêmes (connus du public, et qui ne sauraient dès lors être déformés), il s'agit de leur interprétation, de l'éclairage sous lequel ils seront présentés. En somme, Cicéron attend de Lucceius la justification de sa position présente, de l'impasse politique où il se trouve : entre les triumvirs et les « conservateurs », entre Pompée et Caton. C'est ainsi qu'il veut apparaître dans l'Histoire. S'il est aussi préoccupé de « sculpter sa statue », c'est peut-être moins par vanité qu'en raison du sentiment qui l'envahit d'avoir achevé la partie la plus importante de sa vie.

Mais si les lettres écrites par Cicéron durant l'exil – essentiellement sinon exclusivement à des amis ou à des proches – permettent de suivre ses états d'âme et de comprendre sa transformation intérieure en un être sensible, accessible à la souffrance d'autrui, celles de l'année 56 – contemporaines de son ralliement aux triumvirs – sont adressées à des destinataires publics, dont il convient à présent d'étudier l'action politique et les motivations sur la base du compte rendu analytique et chronologique qu'en donne l'Arpinate. De fait, les premières lettres de l'année 56 furent envoyées à P. Lentulus Spinther, consul de l'année précédente, et désormais proconsul de Cilicie, qui était parti pour sa province sans attendre la fin de l'année – soucieux de

19. Au sujet de cette lettre à Lucceius – où Cicéron demande à son ami d'abandonner l'histoire de la guerre sociale et civile (que celui-ci était en train de composer) pour rédiger une monographie sur son propre consulat, et qui contient un plaidoyer en faveur d'une *historia ornata* visant à embellir les faits –, cf. E. Cizek, « La poétique cicéronienne de l'histoire », *BAGB* 1, 1988, p. 16-25.

Dans les derniers mois de 56, Cicéron composa un poème en trois chants intitulé *De temporibus meis* (= « Sur les vicissitudes de ma vie »), où il traitait de son exil et de son rappel. Ces trois livres ne seront finalement pas publiés.

régler dans les meilleurs délais l'affaire du roi Ptolémée Aulète [20]. Ténébreuse affaire en vérité, très emblématique de l'agonie du régime républicain. Car ce Ptolémée s'était fait reconnaître roi d'Egypte par les Romains en payant à César, lors de son consulat, la somme colossale de 6000 talents. Il avait, pour obtenir cet argent, pressuré ses sujets à un point tel que, vers la fin de 58, une révolution l'avait chassé d'Alexandrie et remplacé par sa fille Bérénice. Il intriguait à Rome en vue de sa restauration. Les Alexandrins envoyèrent une députation dans l'*Vrbs*, sous la conduite d'un philosophe académicien nommé Dion, mais ces envoyés de la reine furent attaqués à leur débarquement dans le port de Pouzzoles et leur chef fut assassiné dans la maison de son hôte, Lucceius, un ami de Pompée (*CXI*, 2). Ptolémée s'achetait des partisans au sénat à force de largesses qu'il finançait par des emprunts contractés auprès de riches bailleurs de fonds (*creditores* : cf. *XCIV*, 1). Ces prêteurs, qui trouvaient leur compte dans l'entreprise de rétablissement du roi sur son trône, s'employaient de leur côté à la faire aboutir. Mais le principal bénéficiaire de l'opération serait un homme politique chargé de la mener. Aussi la concurrence était-elle rude entre Lentulus qui avait obtenu un sénatus-consulte stipulant que le roi d'Egypte devrait être restauré par le proconsul de Cilicie, Pompée dont les amis intriguaient pour que cette mission lui revînt, et C. Caton, un jeune tribun de la plèbe, qui allégua un oracle sibyllin affirmant qu'il serait dangereux pour Rome que le roi d'Egypte fût restauré par le moyen d'une expédition armée. En tout état de cause, le sénat consacra les séances des 13 et 15 janvier à délibérer sur cette question. Cicéron, qui se sentait l'obligé de Lentulus (artisan majeur de son rappel d'exil), était gêné pour le soutenir en raison des ambitions qu'il devinait chez son ami Pompée ; du moins le tint-il dûment informé. Une première lettre (*XCIV*), écrite le 13 janvier 56, lui indique l'état des choses avant la réunion du sénat ; puis deux lettres détaillées (*XCV* et *XCVII*) relatent les séances du 13 et du 15, qui n'apportèrent aucune conclusion. En effet, il y avait à partir du 16 une longue série de jours dits *comitiales*, c'est-à-dire propres à la tenue des assemblées du peuple ; et la loi Papia interdisait la convocation du sénat ces jours-là (*XCVII*, 1 ; *XCVIII*, 3). Cependant, entre le 2 et le 7 février, C. Caton fit afficher un projet de loi sur le rappel de Lentulus (*CII*, 1). Cicéron, de plus en plus embarrassé pour soutenir Lentulus, l'assure du moins de son fidèle dévouement et continue à le tenir au courant. La lettre *C*, écrite au lendemain de la promulgation de la loi de C. Caton, lui prêche déjà la résignation. La lettre *CI*, écrite sous l'effet des scènes violentes où a éclaté l'impopularité de Pompée, laisse entrevoir quelques lueurs d'espoir : Pompée a certainement renoncé désormais à l'expédition égyptienne, et les chances de Lentulus s'accroissent d'autant. Mais la lettre *CIII*, écrite environ un mois après, est muette sur ces chances ; Cicéron en est réduit à proposer à son ami cette consolation de comparer les injustices

20. Il s'agissait de savoir s'il convenait de rétablir sur son trône le roi Ptolémée Aulète, qui en avait été chassé par ses sujets. Le roi s'était réfugié à Rome, où il essayait, comme l'avait fait autrefois Jugurtha, d'acheter des appuis. A cette fin, il empruntait de grosses sommes à des prêteurs romains, moyennant des intérêts exorbitants. L'un des consuls de 57, Lentulus Spinther, qui avait reçu la province de Cilicie, avait été chargé de ramener Ptolémée à Alexandrie. Mais il fallait pour cela l'autorisation du sénat : cf. P. Grimal, *op. cit*. [n. 3], p. 215 *sq*.

et les trahisons dont il souffre à celles que lui-même a subies deux ans auparavant [21]. Un second corpus épistolaire relatif aux événements politiques du début de l'année est constitué par les lettres que Cicéron adressa à son frère Quintus – non pas au simple particulier, mais au personnage officiel, alors légat de Pompée en Sardaigne. La première (*XCVIII*), datée du 17 janvier, répond à une lettre que Quintus a écrite d'Olbia et confiée à un matelot du navire qui l'avait amené. De janvier à mai, Cicéron écrivit à plusieurs reprises, mais ne reçut rien de son frère (cf. *CII*, 7 ; *CV*, 5 ; *CVIII*, 1). Dans la lettre *CII*, il apprend ainsi à Quintus que le 10 février P. Sestius – tribun de la plèbe l'année précédente et qui avait contribué énergiquement au rappel de Cicéron en faisant échec aux violences de Clodius – se vit accusé simultanément de brigue et de violence. L'auteur de la première accusation, un certain Cn. Nerius, dénonça des faits de brigue qu'il aurait surpris dans sa tribu, la tribu Papinia ; il produisit aussi des témoins d'une autre tribu, la Stellatina, qui dénoncèrent des faits analogues observés dans leur tribu (*CII*, 5). Quant à l'accusation *de ui*, Cicéron se chargea aussitôt de la défense de Sestius, et il le fit acquitter le 11 mars, après des débats retentissants (*ibid.*). A ce moment, Cicéron pouvait se croire tout près d'avoir reconquis la haute situation politique d'où le tribun Clodius l'avait si cruellement précipité ; mais en réalité il était à la veille d'une des périodes les plus pénibles de sa vie d'homme public, celle où le renouvellement du triumvirat allait le conduire à ce qu'il a appelé piteusement sa palinodie. Car il n'est pas très fier de lui. Il se souvient certainement de son poème *Sur son consulat* [22] et de l'exhortation de la Muse qui l'invitait à ne pas dévier de la voie de la vertu et de l'honneur. Aussi déclare-t-il à son ami Atticus dans la lettre *CX* : « Adieu, politique de vertu, de vérité et d'honneur ! » [23]. Et certes, en apparence, il a renoncé à tout cela. Mais il ajoute une phrase qui permet de mieux comprendre la raison profonde, et, en même temps, la justification de sa nouvelle attitude : « On ne saurait croire quelle perfidie il y a chez ces gens qui veulent être des chefs, et qui le seraient s'ils avaient tant soit peu de loyauté » [24]. Ils avaient trahi Cicéron, et cela ne l'avait pas fait changer de conduite. Mais, ce qui est plus grave, ils sont incapables de tenir le rôle qu'il leur assignait dans la conception qu'il avait de la cité. Et l'on retrouve ici le Platon de la *République*, qui a médité sur les vertus nécessaires aux « gardiens ». A Rome, les gardiens de la cité – ou du moins ceux qui devraient être tels -, ce sont les hommes que Cicéron appelle les *principes*, les « chefs », et dont

21. En somme, il ne s'agit plus que Lentulus soit envoyé en Egypte, mais seulement d'empêcher qu'il ne soit rappelé de Cilicie.

22. Et plus spécialement du troisième chant de ce poème qui s'apparente à une œuvre historique plutôt qu'à un panégyrique et où la Muse Calliope lui ordonnait de ne pas abandonner durant son consulat le chemin sur lequel il s'était engagé dans sa jeunesse, celui de la *uirtus* et de l'honneur. De surcroît, à un endroit du texte que l'on ignore, se lisait un vers devenu proverbe et qui résumait la position politique de Cicéron : « Que les armes cèdent à la toge, que le laurier s'efface devant l'estime », c'est-à-dire l'approbation donnée par les citoyens aux actes, pacifiques, d'un magistrat. L'esprit de violence doit être remplacé par l'acquiescement : cf. P. Grimal, *op. cit*. [n. 3], p. 181.

23. Cicéron, *Correspondance*, *CX*, 1 (*Att.*, IV, 5, 1) : *Sed ualeant recta, uera, honesta consilia*. Tout donne à penser que Cicéron rejette non pas la vertu, la vérité, l'honneur, mais la politique à laquelle les *optimates* l'ont jusqu'à présent enchaîné sous prétexte de rester fidèle à ces grands principes.

24. Id., *ibid.* : *Non est credibile quae sit perfidia in istis principibus, ut uolunt esse et ut essent, si quicquam haberent fidei.*

il constate qu'ils manquent de loyauté. D'où la conclusion très réaliste de cette lettre qui vaut légitimation du retournement de Cicéron au lendemain des accords de Lucques : « Puisque ceux qui n'ont aucun pouvoir ne m'aiment pas, tâchons de faire que je sois aimé par ceux qui ont le pouvoir » [25]. Les historiens se plaisent à juger sévèrement Cicéron en cette circonstance : ils parlent de lâcheté, d'accommodement avec les principes. Mais peut-on lui reprocher, après les épreuves de l'exil, de ne pas s'être engagé dans un combat perdu d'avance et d'avoir renoncé à ce qui n'eût été qu'un entêtement stérile, ruineux non seulement pour lui-même mais encore pour son frère et tous les siens ? Il fallait assurément de la grandeur d'âme, de l'élévation de pensée, pour accepter – en philosophe plutôt qu'en opportuniste – de ne plus compter parmi les dirigeants, mais parmi « ceux qui suivent ».

Au terme de ce panorama de la littérature épistolaire cicéronienne des années 58-56 une idée s'impose avec la force de l'évidence : l'autobiographie y apparaît comme la servante obligée de l'historiographie. Sans doute, dans sa correspondance contemporaine d'un « âge d'angoisse » [26], l'Arpinate présente-t-il le visage d'un homme effondré, voire prostré, très éloigné en tout cas de la *constantia* rayonnante du sage stoïcien ; mais il reste que l'expression des sentiments – si étrangère aux lettres latines, où elle ne se conçoit qu'à l'intérieur de cadres préétablis et relativement rigides [27] – se révèle ici indissociable de la quête du sens d'une actualité politique dont l'Arpinate, en qualité d'exilé volontaire, a été le témoin indirect et impuissant.

25. Id., *ibid.,* § 2 : *Quoniam qui nihil possunt, ii me uolunt amare, demus operam ut ab iis qui possunt diligamur.*

26. Pour reprendre partiellement le titre d'un grand classique de E.R. Dodds (traduit en français par H.D. Saffrey) : *Païens et chrétiens dans un âge d'angoisse*, Claix, Éditions La Pensée Sauvage, 1979.

De fait, l'essence même de la crise de la conscience morale, religieuse, psychologique et politique qui a sapé les fondements spirituels de l'Empire gréco-romain s'applique pareillement à l'*Vrbs* tardo-républicaine et à la « révolution romaine » (R. Syme) subséquente.

27. Même dans la poésie amoureuse la plus personnelle (telle l'élégie érotique), cf. J. Gaillard et R. Martin, *Les Genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan, 1990, p. 457.